



FICHE D'INFO

Coqueluche

La coqueluche est une maladie des voies respiratoires caractérisée par des quintes de toux violentes et de longue durée. Provoquée par une bactérie (*Bordetella pertussis*), la maladie est particulièrement contagieuse. La bactérie peut être transmise par des éternuements ou des petites gouttes propulsées hors de la bouche ou de la gorge lorsque le malade tousse. Après la contamination, un rhume apparaît au bout d'une à trois semaines. Deux semaines plus tard environ, il est suivi d'une phase de violentes quintes de toux. Dès le début du rhume jusqu'à 4 semaines après environ, la bactérie peut être transmise à d'autres personnes.

Qui ?

Tant les enfants que les adultes peuvent contracter la coqueluche. Les très jeunes enfants sont plus sensibles aux complications sévères.

Comment la reconnaître ?

La coqueluche commence par un rhume, des éternuements, une légère fièvre et une toux irritative. Au bout de 2 semaines, des quintes de toux violentes et soudaines apparaissent, provoquant l'expectoration de mucus clair et visqueux. Les quintes de toux vont parfois de pair avec des vomissements et se terminent souvent par une longue inspiration bruyante.

A la suite des quintes de toux, les nourrissons (âgés de moins d'un an) peuvent avoir l'impression de suffoquer et virer au bleu. Les quintes de toux étant épuisantes, il se peut que les bébés manquent de force pour boire.

Au bout de quelques semaines, les quintes de toux deviennent moins violentes. La toux peut cependant persister pendant trois à quatre mois.

Comment la prévenir ?

Durant la première année de leur existence, les enfants reçoivent 4 doses de vaccin contre la coqueluche. Le premier vaccin est administré à l'âge de deux mois. Le vaccin procure une bonne protection (qui n'est cependant pas complète) durant une période de quatre à cinq ans. Si un enfant vacciné contracte la coqueluche, la maladie est moins grave. La coqueluche guérit spontanément mais le processus dure souvent plusieurs mois.

Il est utile de renouveler la vaccination chez les adultes étant donné que le vaccin (et même le fait de contracter une infection naturelle par le virus responsable de la coqueluche) n'offre pas de protection à vie. Ce sont surtout les adultes en contact avec des nourrissons (par ex. des jeunes ou futurs parents, grands-parents, personnel employé dans des crèches,...) qui ont intérêt à se faire vacciner. La vaccination pendant la grossesse est recommandée aux femmes enceintes afin de protéger le bébé contre la maladie dès sa naissance.

Au moment où la coqueluche est détectée, la période la plus contagieuse est écoulée et les autres personnes ont généralement déjà été contaminées.

Que faire en cas de coqueluche sur le lieu de travail ?

La coqueluche est une maladie infectieuse à notification obligatoire. Le médecin traitant du patient doit signaler la maladie à l'inspection sanitaire. L'inspecteur décidera alors si des mesures complémentaires doivent être mises en place afin de protéger les tiers.

Dans un environnement de bureau, des mesures spécifiques ne s'avéreront quasiment jamais nécessaires sauf si des collègues enceintes de plus de 34 semaines travaillent dans le même espace que le malade. Le cas échéant, on leur conseillera généralement de prendre des antibiotiques à titre préventif.

Pour le traitement de la coqueluche, il n'est généralement pas indiqué de prescrire des antibiotiques. Ils n'exercent aucun effet sur l'intensité des quintes de toux ni la durée de la maladie.